

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Andre Lesage

<https://www.cadre21.org/membres/2ceaf4317493ade158b9e3e8>

Date d'obtention : 2023-12-04 15:26:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le programme Sexto est bien fait, structuré et c'est ce qui est aidant dans notre intervention auprès des jeunes impliqués dans une situation de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon approche avec eux et le fait d'être bien outillé va me donner confiance dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ma bienveillance et mon calme afin d'intervenir de la meilleur façon qui soit sans porter de jugements.